

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi dix-sept décembre, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Bourdelain, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Ayant pris part au vote : 15

Présents : Coralie BOURDELAIN, Patrick HERVE, Sandrine GAYET, Vincent PELLETTIER, Caroline DRIOL, Cathy PELOSO, Frédéric GEROMIN, Dominique CAPRON, Christophe CORBET, Anne IZABELLE, Antoine CREZE, Mireille BERTHUIN

Procurations : Astrid BOUCHARD à Cathy PELOSO, Thierry RUTGE à Coralie BOURDELAIN, Stéphane MASTROPIETRO à Fred GEROMIN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Patrick HERVE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Date de la convocation : le 13 décembre 2024

Séance ouverte à 20h00

La feuille de présence est signée par les conseillers. Désignation est faite du secrétaire de séance : M. Hervé. Le quorum est vérifié.

Lecture est faite du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2024, lequel est approuvé à l'unanimité.

Le registre des actes signés depuis le 11 octobre 2024 est présenté et mis à disposition de l'assemblée.

Madame La Maire ouvre la séance en donnant lecture de l'ordre du jour.

Délibération 1 : Plan Local d'Urbanisme – Modification n°1 – Evaluation environnementale

Rapporteur : Mme BOURDELAIN

Pas de question de l'assemblée délibérante

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

Délibération 2 : Délibération accompagnant le rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols

Rapporteur : M. HERVE

M. HERVE lit à l'assemblée délibérante la synthèse du rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols.

A la fin de son exposé, M. Hervé remercie l'AURG qui a efficacement accompagné la commune dans ce travail, ainsi que Mme Bouchard qui s'est investie dans la mise en place d'un outil de suivi de ce travail.

M. Corbet de préciser la notion d'artificialisation nette des sols.

Mme Berthuin interroge sur la pertinence d'appliquer le ZAN au territoire intercommunal. Mme Bourdelain précise que sur le territoire du Grésivaudan, le ZAN s'applique à ce jour au niveau communal, mais qu'une réflexion élargissant le périmètre d'application sera incontournable dans les années à venir.

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

Délibération 3 : Autorisation d'engagement du quart des crédits d'investissements du budget 2024 avant le vote du budget 2025

Rapporteur : Mme Bourdelain

Pas de question de l'assemblée délibérante

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

Délibération n°4 : Création de postes saisonniers pour faire face à l'accroissement ponctuel des besoins pour l'année 2025

Rapporteur : Mme Bourdelain

Pas de question de l'assemblée délibérante

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

Délibération n°5 : Création du poste de chargé de mission environnement et technique

Rapporteur : Mme Bourdelain

Mme Bourdelain précise qu'il s'agit de conserver un agent en charge des questions environnementales sur la commune, au moment où l'animation du site Natura 2000 passe en gestion régionale et où nous perdons le poste de gestion du site de Revel-Chamrousse par un agent dédié. Le futur agent Natura2000 aura la charge de 3 sites au total, dont celui de notre commune, et il sera basé à Chambéry.

Mme la Maire rappelle également que suite au départ de M. Bœuf, directeur des services techniques non remplacé, une charge de travail importante s'est reportée sur le poste de secrétariat général, qui a besoin d'être soutenu.

Les conseillers questionnent Mme la Maire sur la durée du CDD et la possibilité de passage en CDI. Mme la Maire explique que le CDD donne le temps à la commune d'évaluer et d'ajuster le besoin et qu'il convient de toutes façons bien à l'agent qui postule sur ce poste.

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

Délibération n°6 : Modification du temps de travail de deux agents périscolaires

Rapporteur : Sandrine Gayet

Pas de questions de l'assemblée délibérante

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

Délibération n°7 : Décision budgétaire modificative n°3

Rapporteur : M. Patrick Hervé

Pas de questions de l'assemblée délibérante

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

Délibération n°8 : Demande de subvention pour des travaux d'urgence sur l'église communale

Rapporteur : Mme Bourdelain

Mme Bourdelain précise que l'église a été fermée dans l'attente de réalisation de ces travaux d'urgence.

Pas de questions de l'assemblée délibérante

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

Délibération n°9 : Modification des tarifs de location des salles communales

Rapporteur : Mme Bourdelain

M. Corbet questionne sur le montant de la location de la salle de l'Oursière aux usagers extérieurs à la commune, dont l'augmentation n'est pas exactement proportionnelle par rapport à l'existant. Il est rappelé que ces tarifs ont été validés en réunion préparatoire du conseil municipal et qu'il n'est pas pertinent de remettre ce travail en question.

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

Questions diverses : sans objet

Séance clôturée à 20h55 - Signature de la feuille de clôture

Patrick HERVE

Secrétaire de séance



Coralie BOURDELAIN

Maire de Revel

